

# MAIRIE DE PÉROUGES



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Mars 2018

**Présents** : Paul VERNAY, Marc OBRINGER, Sylvie BORDERY, Odile RAPAUD, Yves PAQUIER, Christian MILLET, Magalie SAVART, Bernard CHARDON, Nathalie LAMBERT, Annabelle BIANCHI, Catherine LEIGNIER, Maryvonne BOUCHARD, Chantal CLEMENT et Marie-Pierre CHESSEL

**Excusée** : Christelle MORTEL. (pouvoir à Nathalie LAMBERT).

**Madame Nathalie LAMBERT est élue secrétaire de séance**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2018 par 14 pour et 1 abstention, en apportant 2 modifications (« pour l'année 2018, et menuiserie intérieure »).

=====

### **1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :**

RAS

### **2 COMPTES DE GESTION 2017**

Les comptes de gestion sont établis par les services du Trésor Public.

Les comptes de gestion de la Commune, du Budget Assainissement et du budget photovoltaïques, sont approuvés à l'unanimité.

### **3 COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

Les comptes administratifs établis par la Commune sont identiques aux comptes de gestion.

Pour le budget communal, en fonctionnement, les recettes s'élèvent à 1 143 549 euros et les dépenses à 790 567 euros, soit un excédent de 352 981 euros.

En investissement, les recettes s'élèvent à 912 578 € et les dépenses à 1 094 27 euros, soit un déficit de 181 698 euros.

En incluant les résultats de clôture 2016, l'excédent de fonctionnement : 540 355 euros, et le déficit d'investissement : 561 980 euros, sont affectés en section d'investissement.

Pour le budget assainissement, en fonctionnement, les recettes s'élèvent 67 258 euros, et les dépenses à : 69 993 euros, soit un déficit de 2735 euros.

En investissement, les recettes s'élèvent à 34 883 euros, et les dépenses à 35 138 euros, soit un déficit de 255 euros.

En intégrant les résultats de clôture 2016, le déficit de fonctionnement : 20 479 euros est affecté en fonctionnement. L'excédent d'investissement : 8 497 euros, est affecté

en investissement.

Le budget photovoltaïque a reçu une dépense nette de 31 322 euros en investissement, et une recette de 50 000 euros en fonctionnement. Ces deux sommes sont affectées à l'identique pour 2018.

Ces trois comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

#### **4 BUDGETS 2018**

Monsieur le Maire présente, dans le détail, le budget primitif 2018 de la Commune. Il indique qu'il s'équilibre en fonctionnement à 1 046 004 euros, et en investissement à 1 770 281 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 2 voix contre et 4 abstentions, approuve le budget primitif 2018 de la Commune.

Les investissements 2018 s'élèvent à un total de 1 058 300 euros, avec principalement l'achèvement des opérations en cours (coûts TTC) : photovoltaïques 30 000 euros, voirie RD4 Le Péage 240 000 euros, accessibilité salle polyvalente 102 800 euros, ferme de Pérouges 99 000 euros, extérieurs 38 500, barrières parking 61 000 euros, WC publics Les Combes 70 000 euros, urbanisme 30 000 euros, vidéo protection caméras : 90 000 euros, travaux bâtiments communaux : 60 000 euros et divers voirie, informatique, matériel, mobilier, ...

Le total des subventions sur les travaux 2017-2018 s'élève à 578 000 euros (Ferme de Pérouges, voirie RD4, photovoltaïques, salle polyvalente, aménagement touristique).

Monsieur le Maire présente, dans le détail, le budget primitif annexe de l'assainissement 2018.

Il indique qu'il s'équilibre en fonctionnement à 99 065 euros, et en investissement à 48 380 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif annexe assainissement 2018.

Monsieur le Maire présente, dans le détail, le budget primitif annexe Electricité photovoltaïque 2018.

Il indique qu'il s'équilibre en fonctionnement à 18 000 euros, et en investissement à 85 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, approuve le budget primitif annexe électricité photovoltaïque 2018.

#### **5 TAUX D'IMPOSITION**

Par 12 voix pour et 3 abstentions, le conseil décide le maintien à l'identique des 3 taux des impôts locaux :

Taxe habitation : 10.37 %

Taxe foncière bâti : 11.20 %

Taxe foncière non bâti : 43.68 %

#### **6 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES**

Les subventions aux associations, structures, partenaires sont approuvées avec 14 voix pour et 1 abstention.

## **7 LIGNE DE TRESORERIE**

Des besoins de financement sont nécessaires dans l'attente des subventions et des remboursements de TVA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la reconduction de la ligne de trésorerie de 100 000 euros.

## **8 CHOIX DES ENTREPRISES – TRAVAUX RD4 LE PEAGE**

Monsieur le Maire rappelle le marché lancé selon la procédure adaptée pour l'aménagement de la RD4 et la route de Bourg St Christophe.

Le cabinet d'études AINTEGRA, maître d'œuvre de cette opération, a procédé à l'ouverture et l'analyse des offres. L'entreprise la mieux disante est l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 191 996,45 euros HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal attribue ce marché et conformément à la proposition de la commission travaux, à l'entreprise EUROVIA.

## **9 TABLEAU DES EMPLOIS, CONTRATS**

Compte tenu des activités liées au service technique, il est proposé :

La reconduction du contrat d'un agent technique (35 h) pour un an en droit public : 14 voix pour et 1 abstention.

La stagiérisation d'un contrat d'un agent technique : 9 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.

L'augmentation de 3 heures du temps de travail de l'agent technique dédié aux ménages des salles communales : 15 voix pour.

## **10 REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Le 2 juin 2018, aura lieu l'inauguration de la « Rose de Péroutes » ; pour préparer cet événement des ateliers de confection de roses en papier crépon ont lieu régulièrement.

Madame Odile RAPAUD, Adjointe au Maire, a effectué des achats de fournitures pour la confection des « Roses de Péroutes ».

Les frais engagés par Mme Odile RAPAUD seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Il s'agit d'une note de 9.60 € chez GIFI et 129.68 € à l'Espace Culturel E. Leclerc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour (Mme RAPAUD Odile ne prend pas part au vote), accepte le remboursement des frais engagés par Madame Odile RAPAUD pour l'achat de fournitures pour la confection des « Roses de Péroutes ».

## **11 POTEAUX D'INCENDIE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le contrat de prestation pour l'entretien des poteaux incendie proposé par la SOGEDO, en lien avec le Syndicat Intercommunal des Eaux.

Cette prestation sera rémunérée 40 € H.T. par appareil et par an, et concerne actuellement 43 poteaux d'incendie.

Ce contrat annule et remplace celui en date du 06/04/1999 et prendra effet à la date de sa signature pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes du contrat de prestation pour l'entretien des poteaux incendie proposé par la SOGEDO.

## **12 COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

- **Travaux et voirie**  
Parking des Combes : modification des bornes payantes.
- **Environnement**  
Un nouvel atelier de la rose est prévu, date à fixer.
- **Communication**  
Le prochain bulletin intermédiaire est en cours de préparation
- **Urbanisme**  
Une réunion sur une éventuelle révision modificative du PLU aura lieu le 4 avril à 20 h.

### **Sociale**

La course du cœur passera par Pérouges le 31 mars, un petit déjeuner sera servi à partir de 6 h du matin.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.**

**Le prochain conseil municipal aura lieu le 23 avril à 20 h.**